

Ecole primaire les 7 Ecluses

40 Route du Canal

71210 ECUISSES

LIVRET D'ACCUEIL

1- Adresses et téléphones utiles:

Mairie d'Ecuisses : rue du 19 mars 71210 ECUISSES

08 85 78 92 66

mairie.ecuisses@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture: du lundi au jeudi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30
vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 16H30

Ecole primaire les 7 Ecluses

maternelle: 03 85 78 97 37

élémentaire: 03 85 78 94 49

ecole-les-7-ecluses@wanadoo.fr

Horaires: 8H55/11H55 et 13H55/16H55

Ecole du Bourg: 03 85 78 90 22

Horaires: 8H40/11H40 et 13H40/16H40

Ecole de Saint Julien-sur-Dheune: 03 80 78 97 16

Horaires: 8H50/11H50 et 13H50/16H50

Centre multi accueil: 03 85 78 92 66

Restaurant scolaire et garderie périscolaire

2- **Les personnes:**

Directrice: Anne-Marie Labonde ; déchargée le jeudi

Enseignants:

Elise Geoffroy classe de PS/MS

Florence Michaud: classe de PS/MS

Michelle Dutremble: classe de GS/CP

Anne-Marie Labonde et Corinne Ducroux: classe de CP/CE1

Vincent Derain: classe de CE2/CM1

Anne-Laure De La Rosa et Corinne Ducroux: classe de CM1/CM2

ATSEM:

Marcelle Bienfait :PS/MS

Sabine Vignal: PS/MS

Sandrine Daviot: GS/CP

Intervenants:

Rudy Blondeau: EPS

Lydie Nectoux et Laurent Snizeck : informatique

3- **Les règles:**

Le règlement intérieur de l'école est affiché dans chaque classe et dans le bureau.

Le règlement de l'année 2010 /2011 reste valable jusqu'au premier conseil d'école qui se tiendra fin octobre ou début novembre. Le règlement 2011 / 2012 sera voté à cette occasion et distribué à chaque famille.

Absences:

Toute absence doit être justifiée. **L'assiduité rassure votre enfant et favorise les apprentissages y compris en maternelle.**

Absence prévue: mot écrit dans le cahier de liaison ou sur papier libre.

Attention: En cas d'absence pour vacances anticipées ou retardées, il faut faire une demande par la voie hiérarchique:

directrice / IEN du Creusot / inspecteur d'Académie et donc s'y prendre assez longtemps à l'avance.

Absence imprévue: appeler l'école avant le début des cours ou faire passer un mot par un autre élève.

4- **les devoirs à la maison:**

Ils posent parfois soucis et aux élèves et à la famille. Ils sont importants dans le sens où c'est le moment de la journée où le lien s'établit entre l'école et la famille. Les apprentissages se font en classe, mais les devoirs permettent de réviser des notions, d'apprendre les leçons, de reformuler ce que l'on a appris...

5- **Les évaluations:**

Chaque élève a un livret scolaire.

L'évaluation se fait tout au long de l'année, les livrets seront visés par les parents:

1 fois par semestre pour le cycle 1

1 fois par trimestre pour les cycles 2 et 3

En cas de difficultés dans les apprentissages, l'enseignant vous avertira. Il vous informera des aménagements mis ou à mettre en place à l'école et /ou à l'extérieur.

6- L'aide personnalisée et les stages de remise à niveau:

aide personnalisée: En cas de difficultés ponctuelles dans les apprentissages il pourra vous être proposé de faire participer votre enfant à l'aide personnalisée. Celle-ci se déroule dans les locaux de l'école sur le temps méridien. Elle est encadrée par les enseignants de l'école.
Si votre enfant est concerné, vous recevrez une information avec les dates précises.

Cette aide n'est pas obligatoire. Vous pouvez l'accepter ou la refuser. La participation au soutien implique la présence des enfants à toutes les séances.

Stages de remise à niveau: En cas de grosses difficultés dans les apprentissages, il pourra vous être proposé de faire participer votre enfant à des stages de remise à niveau pendant les vacances de printemps ou d'été (5X3 heures).

Ces stages ne concernent que les enfants de CM1 et CM2.

Ils se déroulent soit dans l'école de votre enfant soit dans une école voisine. Ils sont encadrés par des enseignants de l'école ou d'autres enseignants.

Si votre enfant est concerné, vous recevrez une information avec les dates précises.

Cette aide n'est pas obligatoire. Vous pouvez l'accepter ou la refuser. La participation au soutien implique la présence des enfants à toutes les séances.

10: Les médicaments:

Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments même lorsqu'un traitement est prescrit. Aussi nous invitons les familles à le préciser à leur médecin pour faciliter le soin.

7- Les relations familles / enseignants:

Réunion de rentrée: une réunion est organisée pour toute l'école, elle sera suivie par une réunion dans chaque classe .

Le cahier de liaison: Il permet de maintenir le lien entre la famille et l'école.

Pensez à le consulter régulièrement et à signer toutes les informations.

Rencontres: n'hésitez pas à rencontrer l'enseignant dès qu'un problème se pose, n'attendez pas!

Les enseignants vous recevront sur rendez-vous . (vous pouvez demander un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison)

8- Le conseil d'école:

Il se réunit chaque trimestre (3 fois dans l'année)

sont discutés ou votés: le règlement intérieur, la vie de l'école...

Si vous désirez participer à ce conseil, n'hésitez pas à vous présenter.

Des informations plus précises vous parviendront courant septembre.

9- Le matériel:

Il est interdit d'apporter à l'école :

- des objets de valeur (bijoux, argent...)
- un téléphone portable, une console de jeu, un lecteur mp3...

... pour les autres affaires personnelles (livres, jeux divers...) il faut demander l'autorisation de l'enseignant.

Pour une meilleure gestion collective, le matériel personnel doit être marqué au nom de l'enfant.

Pensez à vérifier régulièrement le matériel et à le compléter ou le changer si nécessaire .

13: La coopérative:

L'école des 7 Ecluses ne demande pas de coopérative scolaire par contre, nous organisons diverses actions tout au long de l'année afin de pouvoir offrir aux enfants des activités variées.

En cas de traitement sur le long terme (ex asthme) il faut prendre contact avec le médecin scolaire qui validera le traitement à donner à l'école.

Elémentaire: Centre médico scolaire : 03 85 80 41 01

Maternelle: PMI 03 85 77 03 36

En cas d'accident ou de maladie , vous êtes prévenus par l'équipe enseignante qui appelle les secours si nécessaire.

La tirelire des écoles organise plusieurs manifestations au profit des enfants (dont la fête des écoles)

Nous comptons sur votre bonne volonté pour continuer à offrir aux enfants de nombreuses activités

(cette année chaque enfant a bénéficié de plus de 25 € offert par la Tirelire des écoles pour les sorties)

11- **L'assurance:**

L'assurance scolaire est facultative pour les activités qui se déroulent pendant le temps scolaire par contre, elle est obligatoire pour les activités qui dépassent les horaires scolaires (les sorties par exemple)

12- **La cantine et la garderie :**

La garderie et la cantine sont indépendantes de l'école, les inscriptions se font au centre multi accueil.

Mme Marie Laure Nectoux 03 85 78 92 66